

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 26 mars 2024**

Délibération n° 2024-03-11

Objet : Transformation et suppression de postes

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Madame Muriel BETEND, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Virginie DEMARS,
Madame Agathe FORT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN,
Madame Melouka HADJ-MIMOUN, Madame Cristina MARTINEAU,
Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Antoine PELCE,
Madame Sophie HINSCHBERGER.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu
GARABEDIAN

Madame Maryse ARTHAUD donne pouvoir à Mr Antoine PELCE

Excusé-e-s :

Monsieur Mamadou DISSA, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD,
Madame Dominique GACHET, Madame Rose-Marie MINASSIAN,
Madame Laure GUYONVARH.

Vu les avis des CST du 5 mars et du 19 mars

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs fixe la liste, par filière et catégorie, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public. Parmi les postes permanents sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

L'évolution et la diversité des missions confiées au CCAS dans un contexte réglementaire très évolutif, rendent nécessaire l'adaptation des emplois afin de tenir compte de la charge et de la nature du travail à mener.

1. DSLI / Etablissements médico-sociaux

La DSLI dispose de 2 postes qui avaient tous deux été créés en 2020 dans le cadre de la gestion de parcours professionnel complexes :

- L'agent occupant le poste emploi passerelle en résidence autonomie ayant été recruté sur un emploi permanent vacant de la résidence, ce poste 238/54278 n'a plus lieu d'être.
- L'agente occupant le poste de cadre de santé multisite partant à la retraite au 01/01/2024, ce poste 239/53784 n'a plus lieu d'être.

Par ailleurs, la DSLI dispose de postes en surnombre d'auxiliaires de vie, affectés en résidences autonomie suite à la fermeture de l'Ehpad J.Jaures en 2018. Deux d'entre elles ayant quitté la collectivité, ces postes n'ont plus lieu d'être.

Il est proposé d'en supprimer un (N°83/53940) et de transformer l'autre (n°82/57780) en poste de secrétariat à la résidence autonomie du Tonkin :

- Cette résidence est dirigée par un directeur qui est également chef du service des résidences autonomie.
- Le poste de secrétaire existe déjà en poste renfort depuis 2 ans.

objet	poste	observations
Suppression d'un poste	Poste passerelle (n°238 / 57278)	Agent recruté sur un poste permanent
Suppression d'un poste	Cadre de santé multisite (n°239 / 53784)	Départ à la retraite, sureffectif
Suppression d'un poste	Auxiliaire de vie (n°83 / 53940)	Sureffectif suite à fermeture Ehpad Jean-Jaures
Transformation d'un poste	Auxiliaire de vie (n°82 / 57780) En Secrétaire de la Résidence du Tonkin	Poste renfort existant depuis 2 ans

2. DSLI / Lieu de répit

- Evolution du lieu de répit avec redéploiement de la plateforme de répit sur la maison des Aînés et création d'une solution de répit à l'Ehpad Camille Claudel
- Suppression des postes de directeur.trice du lieu de répit (1 ETP) et des 3 postes d'aides-soignantes (2.2 ETP)
- Avec un accompagnement de 2 personnes sur les 4 postes : affectation des 2 aide-soignant.es de l'accueil séquentiel (1.6 ETP) actuellement en poste sur des postes vacants au SSIAD ou en EHPAD et sur les 2 autres postes, un poste vacant et une démission au 31/12/2023.

objet	poste	observations
Suppression de poste	Aide-soignant.e (n°52 / 57628)	Fermeture de l'accueil séquentiel
Suppression de poste	Aide-soignant.e (n°53 / 57677)	Fermeture de l'accueil séquentiel
Suppression de poste	Aide-soignant.e (n°251 / 57543)	Fermeture de l'accueil séquentiel
Suppression de poste	Directrice (n°193 / 57631)	Fermeture de l'accueil séquentiel

3. DSLI / portage de repas

Depuis le 1er septembre 2022, la Direction de la Restauration Municipale (DRM) assure la production culinaire des repas des Ehpad, en plus de la production des repas du service de portage et des résidences autonomie.

Initialement effectuée au sein d'une cuisine basée dans la résidence du Tonkin, la production culinaire est, depuis le 1er mai 2022, effectuée sur un site satellite de la cuisine centrale, basé à la résidence Jean Jaurès. Ce site réalise donc la production des repas résidences, Ehpad et portage de repas.

Pour des raisons d'hygiène, de compétences, de moyens, il a été décidé en juillet 2022 que la livraison des repas produits sur le site DRM de Jean Jaurès jusqu'au service de portage de repas basé au Tonkin, jusqu'aux résidences et jusqu'aux Ehpad, sera effectuée par le personnel de la DRM. Ceci s'est accompagné d'un transfert de moyen équivalent à un temps de travail de 40% du service de portage vers la DRM.

Ainsi, il convient de faire transformer 2 postes de porteur.euses de 100% à temps non complet 80%.

objet	poste	observations
Transformation de poste	Poste adjoint technique 100% (ancien n°171 / 57414) En Poste adjoint technique 80%	Transfert de moyen à la DRM
Transformation de poste	Poste adjoint technique 100% (ancien n°172 / 57593) En Poste adjoint technique 80%	Transfert de moyen à la DRM

4. DEST / accueil secrétariat de domiciliation

Depuis fin 2022 le service action sociale et solidarités est engagé dans une démarche d'amélioration de son organisation afin de mieux répondre aux besoins du public, d'améliorer les conditions de travail des agent.es, et de sécuriser les missions du service. Une mission d'accompagnement a été menée par le Cabinet Singulier entre novembre 2022 et janvier 2023 afin d'établir un plan d'action.

En 2023 le service a été structuré en 3 équipes : accueil/secrétariat de domiciliation, aides et accompagnement social. Chaque équipe est encadrée par un.e responsable intermédiaire.

Concernant l'équipe d'accueil/secrétariat de domiciliation il s'agit de stabiliser l'équipe et sécuriser la continuité de service. Ainsi les préconisations retenues suite à la mission d'accompagnement sont les suivantes :

- Dé-précarisation des postes (création de deux postes permanents d'agent.e d'accueil social en 2023), reconnaissance des postes comme agent.e d'accueil social (filière sociale) et mise en place de la prime Ségur.
- Développement de la polyvalence sur la fonction accueil et secrétariat de domiciliation : tout au long de l'année 2023 la responsable a accompagné les agent.es d'accueil et organisé le travail de manière à développer le soutien administratif apporté par les agent.es d'accueil au secrétariat de domiciliation. Cette évolution est une première étape permise par les fiches de postes existantes.

Afin de développer plus cette polyvalence des tâches au sein de l'équipe il s'agit maintenant de faire évoluer les postes de secrétaire de domiciliation vers des postes de secrétaire de domiciliation et agent.e d'accueil social. A terme et après un travail avec l'équipe la fiche de poste d'agent.e d'accueil social sera également précisée.

Cette évolution du poste des secrétaires de domiciliation permettra de :

- Renforcer le premier accueil et faciliter la continuité du service.
- Aller vers plus de polyvalence pour chacun.e des agent.es de l'équipe accueil/secrétariat de domiciliation, enrichir les missions (temps administratifs hors réception public pour les agent.es d'accueil, relations usagers pour les secrétaires de la domiciliation).
- Harmoniser le cadre d'emplois des agent.es de l'équipe (grade, filière, prime SEGUR, NBI)
- Développer les missions d'accueil du public dans les postes de secrétariat de domiciliation : actuellement les secrétaires de la domiciliation apportent un soutien ponctuel au 1er accueil physique pour permettre la continuité d'ouverture du service. Ils.elles réalisent également des entretiens de domiciliation en renfort des travailleur.es sociaux afin de réguler les délais d'attente pour l'accès à la domiciliation administrative. Il s'agit donc d'inscrire officiellement ces missions dans leur fiche de poste et de les développer. Le temps d'accueil et de réception du public représentera 50% du temps de travail des secrétaires de la domiciliation et agent.es d'accueil social.

objet	Ancien poste	Nouveau poste
Transformation de poste	Secrétaire de domiciliation (filière administrative)	Secrétaire de domiciliation et agents d'accueil social (filière sociale)

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir accepter les transformations et suppressions de postes détaillées ci-dessus, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs présenté en annexe.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 27 mars 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael

